

IAMGOLD FINALISE LA VENTE PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE DE ROSEBEL GOLD MINES À ZIJIN MINING

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 1^{er} février 2023 – IAMGOLD Corporation (TSX : IMG, NYSE : IAG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce la finalisation de la vente de sa participation de 95 % dans Rosebel Gold Mines N.V. (« Rosebel ») à Zijin Mining Group Co. Ltd. (SH : 601899, SEHK : 2899) (« Zijin ») annoncée précédemment moyennant une contrepartie en espèces de quelque 360 millions de dollars et la libération des obligations d'IAMGOLD liées à des contrats de location d'équipement qui s'élèvent à environ 41 millions de dollars. Le gouvernement du Suriname demeure propriétaire de la participation restante de 5 % dans Rosebel.

« Au nom de la Société, nous tenons à remercier l'équipe de Rosebel de son travail acharné et de son dévouement », a déclaré Maryse Bélanger, présidente du conseil d'administration et présidente et chef de la direction par intérim. « Grâce à la finalisation de la vente de Rosebel, IAMGOLD a franchi une étape importante de sa stratégie de création de valeur pour ses parties prenantes par une gestion rigoureuse de son portefeuille pour financer le projet Côté Gold. À ce jour, le projet Côté Gold est réalisé à plus de 70 % et demeure sur la bonne voie pour entrer en production au début de 2024. Cette opération s'ajoute à la vente des actifs aurifères d'IAMGOLD en Afrique de l'Ouest déjà annoncée et à l'entente de financement conclue avec Sumitomo et signifie que les exigences actuelles relatives au reste du financement sont satisfaites afin d'achever la construction de Côté Gold.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or et un promoteur de rang intermédiaire établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. La Société construit actuellement le projet à grande échelle et à longue durée Côté Gold (Canada), en partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metals & Mining, dont la mise en production est prévue au début de 2024. La Société emploie environ 3 300 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident[®]. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société, et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, y compris les déclarations relatives aux perspectives et(ou) à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs

reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont fournis dans le but de donner des renseignements concernant les attentes et les plans actuels de la direction. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « chercher à », « potentiel », « budget », « calendrier », « prévisions », « perspectives », « cible », « classe mondiale », « de haut niveau », « suspension », « rendement supérieur », « rendement supérieur à ses actionnaires », « couverture », « sur la bonne voie », « stratégie » et « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent des énoncés relatifs aux prévisions de la Société concernant la production à ses sites miniers en exploitation, y compris l'échéancier et les montants estimés ; aux coûts décaissés totaux ; aux coûts de maintien tout inclus ; à l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales ; à la réalisation des estimations des réserves minérales et des ressources minérales ; aux coûts de production estimés ; aux pertes de valeur estimées ; aux coûts en immobilisations prévus ; à l'avancement de la mise en valeur de Côté Gold, y compris la progression des dépenses liées au projet et aux processus contractuels ; et au calendrier de commencement de la production commerciale de Côté Gold.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Ces risques, incertitudes, éventualités et autres facteurs, comprennent : les stratégies commerciales de la Société et sa capacité à les mettre en œuvre ; la capacité de la Société à réaliser la construction de Côté Gold et commencer la production commerciale, ainsi que le moment prévu de ce commencement ; la situation et les résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les changements dans les cours mondiaux de l'or ou d'autres matières premières (comme le diesel et l'électricité) ; les répercussions de la COVID-19 et de ses variants sur la Société et sa main-d'œuvre qui perdurent ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs ; les intrants clés pour la Société et les chaînes d'approvisionnement mondiales ; les mesures gouvernementales prises en réponse à la COVID-19, y compris les nouveaux variants de la COVID-19, et toute aggravation de ceux-ci ; les développements juridiques, législatifs, politiques ou économiques et l'évolution de litiges dans les territoires où la Société exerce ses activités ; la volatilité des titres de la Société ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; les litiges relatifs aux titres de propriété ; la participation à la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; le manque de disponibilité d'une assurance couvrant tous les risques associés aux activités de la Société ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence croissante et la consolidation dans le secteur minier ; les changements dans les lois fiscales, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, au développement ou à l'exploitation des opérations de la Société ; l'incapacité d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'une opération à fourchette de taux (tunnel) conclue dans le cadre d'un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité des capitaux nécessaires et les répercussions sur les niveaux de liquidité de la Société ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à respecter les clauses restrictives de ses facilités de crédit et autres titres de créance ; les variations des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en matière d'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de maîtrise des coûts ; la capacité à mettre en œuvre les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des opérations de la Société ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des opérations de la Société et l'incapacité des entrepreneurs à s'acquitter de leurs tâches comme prévu ; les risques découlant de la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres devises, des taux d'intérêt

ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des devises dans les territoires étrangers ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; le fait que les réserves et les ressources, les récupérations métallurgiques attendues, les coûts en immobilisations et d'exploitation sont des estimations qui peuvent nécessiter une révision ; la présence de contenus défavorables dans les gisements de minerai, y compris l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie des mines ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; les risques de sûreté, y compris les troubles civils, la guerre ou le terrorisme ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables, comme des événements météorologiques ou sismiques extrêmes ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; l'attraction et la rétention de personnel clé et d'autres personnes qualifiées ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la disponibilité d'entrepreneurs qualifiés et la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les opérations et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; et les risques inhérents à l'industrie minière en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedar.com et sur www.sec.gov/edgar.shtml, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. Rien ne saurait garantir que ces énoncés s'avéreront exacts, les résultats réels et les événements futurs pouvant différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.